

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 30 septembre 2011 une note d'information relative à l'émission par l'Office National des Chemins de Fer d'un emprunt obligataire.

**Cette émission est réservée aux personnes morales marocaines et étrangères telles que définies dans ladite note d'information.**

L'emprunt obligataire susmentionné porte sur un montant global de **1.500.000.000 DH** réparti comme suit :

- Une tranche A cotée à la Bourse de Casablanca, d'une maturité 10 ans, d'un plafond d'un milliard cinq cents millions de dirhams (1 500 000 000 Dh) ;
- Une tranche B non cotée à la Bourse de Casablanca, d'une maturité 10 ans, d'un plafond d'un milliard cinq cents millions de dirhams (1 500 000 000 Dh) ;
- Une tranche C cotée à la Bourse de Casablanca, d'une maturité 15 ans, d'un plafond d'un milliard cinq cents millions de dirhams (1 500 000 000 Dh) ;
- Une tranche D non cotée à la Bourse de Casablanca, d'une maturité 15 ans, d'un plafond d'un milliard cinq cents millions de dirhams (1 500 000 000 Dh) ;

Le montant total adjudgé au titre des quatre tranches ci-dessus ne devra pas dépasser la somme de **1.500.000.000 DH**.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

	<b>Tranche A cotée</b>	<b>Tranche B non cotée</b>	<b>Tranche C cotée</b>	<b>Tranche D non cotée</b>
<b>Nature des titres</b>	Obligations au Porteur	Obligations au Porteur	Obligations au Porteur	Obligations au Porteur
<b>Plafond</b>	1 500 000 000 Dh	1 500 000 000 Dh	1 500 000 000 Dh	1 500 000 000 Dh
<b>Nombre maximum de titres</b>	15 000 obligations	15 000 obligations	15 000 obligations	15 000 obligations
<b>Valeur nominale</b>	100 000	100 000	100 000	100 000
<b>Taux fixe</b>	4,86%	4,86%	5,11%	5,11%
<b>Prime de risque</b>	90 pbs	90 pbs	100 pbs	100 pbs
<b>Maturité</b>	10 ans	10 ans	15 ans	15 ans
<b>Négociation des titres</b>	<b>A la Bourse de Casablanca</b>	<b>Négociable de gré à gré</b>	<b>A la Bourse de Casablanca</b>	<b>Négociable de gré à gré</b>
<b>Période de Souscription</b>	Du 10 au 12 octobre 2011 inclus			
<b>Mode de remboursement</b>	Lineaire	Lineaire	Lineaire	Lineaire

Un extrait de la note d'information sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. La note d'information visée par le CDVM est :

- remise ou adressée sans frais à toute personne sollicitée ou qui en fait la demande ;
- tenue à la disposition du public au siège de ONCF et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions ;
- disponible à tout moment au siège social de ONCF au 8 bis, Rue Abderrahman El Ghafiki, BP. 1029 – Agdal, Rabat. ;
- tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca ;

Enfin, elle est également disponible sur le site du CDVM ([www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)).

**CONTACT CDVM :**

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/035/2011